



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/2009/126  
28 août 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules

Cent quarante-neuvième session  
Genève, 10-16 novembre 2009  
Point 2.2 de l'ordre du jour provisoire

**COORDINATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX**

Programme de travail, documentation et calendrier des sessions de 2010

Projet de programme de travail pour la période 2010-2014  
et calendrier des sessions du Forum mondial et  
de ses organes subsidiaires pour 2010

Note du secrétariat

Le projet de programme de travail ci-après, qui a été établi par le secrétariat, est transmis au Forum mondial (WP.29) pour examen. Pour faciliter la comparaison du projet de programme de travail avec le texte adopté par le Forum mondial à sa cent quarante-troisième session (ECE/TRANS/WP.29/1064, par. 16), les éléments ajoutés sont indiqués en caractères gras, tandis que les éléments dont la suppression est proposée sont placés entre crochets. Le projet de programme de travail sera transmis au Comité des transports intérieurs pour adoption.

## I. PROGRAMME DE TRAVAIL

### ACTIVITÉ 02.4 ÉLABORATION ET HARMONISATION DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES VÉHICULES

#### 02.4.1 Règlements relatifs à la construction des véhicules

Priorité: 1

Exposé succinct: Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) élaborera des règlements et des recommandations applicables aux véhicules automobiles ainsi qu'à leurs équipements et pièces et actualisera ceux qui sont en vigueur, notamment en ce qui concerne les activités pertinentes destinées à améliorer la sécurité de la circulation, à économiser l'énergie et à protéger l'environnement.

#### ACTIVITÉS PERMANENTES

##### Travail à faire:

a) Dans le cadre de l'«Accord concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés et utilisés sur un véhicule à roues, et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions» (Accord de 1958) et de l'«Accord concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues» (Accord de 1998), le Forum mondial élaborera, harmonisera et actualisera des Règlements, afin d'améliorer le comportement des véhicules en ce qui concerne:

- i) Les dispositions générales de sécurité et les dispositions contre le vol;
- ii) La pollution et l'énergie;
- iii) Le freinage et le roulement;
- iv) L'éclairage et la signalisation lumineuse;
- v) Le bruit;
- vi) La sécurité passive.

Priorité: 1

##### Résultats escomptés d'ici à la fin [2009] 2011

1. Dans le cadre de l'Accord de 1958: Adoption de [quatre] **deux** nouveaux Règlements; Adoption de [soixante-quinze] **quatre-vingts** amendements aux Règlements existants.

2. Dans le cadre de l'Accord de 1998: Exécution d'un plan d'action pour l'inscription de [cinq] **deux** Règlements dans le Recueil des Règlements admissibles; élaboration de nouveaux règlements techniques mondiaux (RTM) et inclusion de [quatre] **deux** règlements techniques mondiaux (RTM) harmonisés ou nouveaux dans le Registre mondial.

b) Élaboration de recommandations concernant la construction des véhicules (Résolution d'ensemble R.E.3 et Résolution spéciale n° 1) en vue de fixer des orientations en ce qui concerne les prescriptions non visées dans les Règlements.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici à la fin de [2009] 2011: Adoption de [deux] **un** amendement aux recommandations existantes.

02.4.2 Règlement relatif au contrôle technique périodique des véhicules Priorité: 1

Exposé succinct: Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) élaborera des règles sur le contrôle technique périodique des véhicules à roues du point de vue de l'environnement et de la sécurité et la reconnaissance réciproque des résultats de ce contrôle.

#### ACTIVITÉS PERMANENTES

##### Travail à faire:

Dans le cadre de l'«Accord concernant l'adoption de conditions uniformes applicables au contrôle technique périodique des véhicules à roues et à la reconnaissance réciproque des contrôles» (après son entrée en vigueur), le Forum mondial mettra au point une Règle CEE sur le contrôle des véhicules:

en ce qui concerne la sécurité.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici à la fin de [2009] 2011: Adoption du projet de Règle n° 2 (sur le contrôle en ce qui concerne la sécurité), à annexer à l'Accord de 1997 et [adoption d'un amendement à la Règle n° 1 (sur le contrôle en ce qui concerne le respect de l'environnement)].

## II. CALENDRIER DES RÉUNIONS DU WP.29 ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES EN 2010\*

<u>Organes</u>	<u>Session</u>	<u>Dates</u>	<u>Nombre de demi-journées</u>
Groupe de travail sur la pollution et l'énergie (GRPE)	Cinquante-neuvième	12-15 janvier (après-midi/matin)	6
Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)	Soixante-septième	1 <sup>er</sup> -5 février (après-midi/matin)	8
Groupe de travail sur le bruit (GRB)	Cinquante et unième	15-17 février (après-midi/après-midi)	5
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	Cent deuxième	8 mars	2
Forum mondial (WP.29); Comité d'administration de l'Accord de 1958; Comité exécutif de l'Accord de 1998; Comité d'administration de l'Accord de 1997	Cent cinquantième; quarante-quatrième; vingt-huitième; neuvième	9-12 mars	8
Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)	Soixante-troisième	29 mars-1 <sup>er</sup> avril (matin/après-midi)	8
Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)	Quatre-vingt-dix-huitième	3-7 mai (après-midi/matin)	8
Groupe de travail sur la sécurité passive (GRSP)	Quarante-septième	17-21 mai (après-midi/matin)	8
Groupe de travail sur la pollution et l'énergie (GRPE)	Soixantième	8-11 juin (après-midi/matin)	6
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	Cent troisième	21 juin	2
Forum mondial (WP.29) et Comités d'administration et Comité exécutif (AC.1, AC.3 et AC.4)	Cent cinquante et unième; quarante-cinquième; vingt-neuvième; dixième	22-25 juin	8
Groupe de travail sur le bruit (GRB)	Cinquante-deuxième	6-8 septembre (après-midi/après-midi)	5
Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)	Soixante-huitième	21-24 septembre (après-midi/matin)	6
Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)	Soixante-quatrième	5-7 octobre	6
Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)	Quatre-vingt-dix-septième	19-22 octobre (après-midi/matin)	6
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	Cent quatrième	8 novembre	2
Forum mondial (WP.29) et Comités d'administration et Comité exécutif (AC.1; AC.3; AC.4)	Cent cinquante-deuxième; quarante-sixième; trentième; onzième	9-12 novembre	8
Groupe de travail sur la sécurité passive (GRSP)	Quarante-huitième	7-10 décembre (après-midi/matin)	6
		Total	108 demi-journées (54 journées)

\* À l'exception des trois sessions du WP.29/AC.2 (qui se dérouleront sans interprétation), toutes les sessions seront publiques.

La mention «après-midi/matin» signifie que la session commencera le premier jour à 14 h 30 et se terminera le dernier jour à 12 h 30.

La mention « après-midi/après-midi» signifie que la session commencera le premier jour à 14 h 30 et se terminera le dernier jour à 17 h 30.

Les sessions pour lesquelles ne figure aucune mention particulière s'ouvriront le premier jour à 9 h 30 et ne s'achèveront pas, en principe, avant 17 h 30 le dernier jour.

Les sessions du Comité de gestion (WP.29/AC.2) et du Forum mondial (WP.29) commenceront à 10 heures.

Pendant les sessions du WP.29, le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 tiendra normalement ses sessions le mercredi, en fin d'après-midi; les sessions du Comité exécutif (AC.3) de l'Accord de 1998 se tiendront le mercredi après-midi, si possible, et le jeudi matin, et les sessions du Comité d'administration (AC.4) de l'Accord de 1997 se tiendront le jeudi après les sessions de l'AC.3, si elles sont effectivement programmées.

Salon de l'automobile de Genève, Palexpo: 4-14 mars 2010 (Journées de la presse: 2 et 3 mars 2010).

-----